Qu'est-ce qu'un Français?

Jean-Luc RICHARD

La comptabilité de la population issue de l'immigration est délicate. Au-delà des hypothèses traditionnelles sur la mortalité ou la fécondité, les dénombrements traduisent différentes conceptions d'un «étranger» dans la population nationale.

'arithmétique politique était, non sans raison, l'ancienne appellation des premiers travaux de démographie. Cette dernière a conservé de ses origines une démarche inductive, qui associe étroitement l'observation et l'analyse. Elle est la discipline qui étudie la dynamique et le renouvellement de populations humaines d'une catégorie définie, sociale ou politique (démographie d'une nation ou des citoyens de même nationalité, par exemple). Pour ce faire, l'utilisation de modèles mathématiques et de logiciels informatiques s'est imposée. Ainsi, le souci de la précision du chiffre a conféré à la discipline le statut «de plus exacte des sciences sociales». Cependant, le formalisme mathématique ne suffit pas à introduire une objectivité sans faille dans la démographie. En particulier, l'effet des hypothèses se fait encore lourdement sentir sur les conclusions des analyses démographiques.

Il y a 60 ans, dans sa *Théorie analytique des associations biologiques*, le mathématicien Alfred Lotka avait montré que, lorsqu'on envisage une population sans migration, soumise à une mortalité et une fécondité constantes, il est utile et commode d'utiliser des fonctions exponentielles et intégrales pour calculer le nombre annuel de naissances ou l'espérance de vie moyenne. Au moment de la constitution de la discipline, une partie de la démographie mathématique s'est déve-

MON PÈRE
EST RUSSE

loppée en référence à la biologie des espèces animales et aux travaux de Lotka : pour des raisons de simplicité, on privilégiait alors l'étude de la

dynamique des populations humaines fermées. Ce cas d'école, ignorant les entrées et sorties d'un territoire ou d'une population, facilitait les calculs. Ces derniers ont servi de préliminaires à des recherches ultérieures, plus abouties, intégrant le caractère ouvert des populations nationales ou régionales.

Hélas, des chercheurs persistent aujourd'hui à considérer comme fermées des populations ou des communautés humaines, sujets de leurs études. Dans cet article, à partir de quelques travaux publiés en France depuis quelques années, nous examinerons les conséquences de telles hypothèses. Ce faisant, nous exposerons les termes du débat, médiatisé à l'automne dernier, opposant certains démographes.

Naître et ne plus changer

Régulièrement, l'Organisation des Nations unies (ONU) propose des projections de la population mondiale, souvent divisée en trois sous-populations: pays développés, pays en développement, pays les moins avancés. Ainsi, on présente divers scénarios pour l'évolution de l'ensemble des pays qui appartiennent aujourd'hui à l'une de ces trois catégories (voir la figure 1). Ces études sont du plus haut intérêt socio-économique.

À partir de ces projections, certains analystes prévoient, par exemple, la population des pays les moins avancés en 2050. Une telle prévision repose sur l'idée que les pays les moins avancés de 1995 seront encore des pays les moins avancés en 2050, et qu'aucun des pays en développement ou développés d'aujourd'hui ne feront partie des pays les moins avancés en 2050. Pourtant, les projections de l'ONU ne supposent rien de tel. En d'autres termes, on constate que plusieurs auteurs utilisant les données de l'ONU oublient qu'il s'agit de «projections à l'horizon 2050 de la population des pays actuellement les moins avancés» et non des «projections des pays les moins avancés en 2050».

Cet exemple préliminaire montre l'importance des mots en démographie. Or les catégories des nations ont leurs pendants à l'échelle des individus : les catégories sociales ou socio-professionnelles, les opinions politiques, les lieux d'habitation, les nationalités, et bien d'autres. Ainsi, récemment, les démographes français se sont opposés au sujet de la prise en compte des acquisitions de nationalité française par les étrangers vivant en France. Dans toute analyse d'une population, on ne peut nier l'importance des origines géographiques des individus et de leurs



familles. Toutefois, on peut être étranger en France au début de sa vie, et se considérer Français à part entière quelques années plus tard (ou le contraire). Autrement dit, le rôle des acquisitions de la nationalité française dans la description des trajectoires personnelles est fondamental. À n'en pas douter, l'attribution autoritaire de nationalités (ou d'ethnies) aux individus masque l'aspect dynamique des appartenances à des communautés.

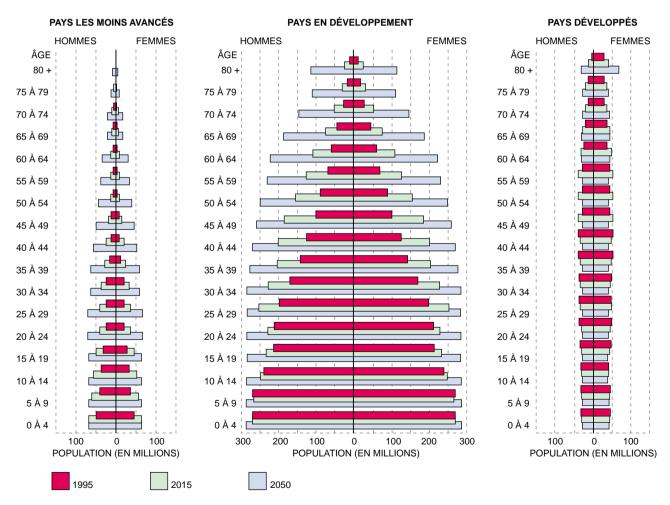
Les étrangers en France

Peut-on prévoir l'effectif de la population étrangère en France? En 1980, le Haut comité de la population a commandé les premières projections de la population étrangère en France. Quatre scénarios représentaient l'apport possible de la population étrangère à la population de la France entre 1975 et 2015 : dans une population supposée fermée (absence de migrations) et en postulant une diminution de la fécondité des étrangères, l'étude concluait à une baisse du nombre d'étrangers en France (1 535 000 en 2015, sous ces hypothèses, d'ailleurs présentées comme irréalistes dans l'étude, contre 3 440 000 en 1975).

Malheureusement, les documents qui seraient nécessaires pour établir les faits n'ont pas été archivés, et un doute plane sur certaines données utilisées dans cette projection. D'aucuns affirment même que cette étude, dite «de référence», n'est plus interprétable. L'étude prend-elle en compte l'acquisition de la nationalité française au cours de la période étudiée? Dès l'introduction, le rapport rappelle les termes du Code de la nationalité. Cela suggère, selon le démographe Hervé Le Bras,

qu'il en aurait incorporé les effets. D'après le Code de la nationalité, les enfants nés en France de parents nés en Algérie avant 1963 sont français dès leur naissance, tandis que les enfants nés en France de deux parents étrangers deviennent français, sans formalité, à la majorité. Ce changement de catégorie (d'étranger à Français) expliquerait la baisse du nombre d'étrangers en France.

D'autres démographes affirment que cette projection négligeait toutes les dispositions existant dans le Code de la nationalité (acquisitions de la nationalité française par les enfants d'étrangers notamment) et qu'elle contenait des erreurs de calcul relatives à la mortalité. La revue de vulgarisation *Population & Avenir* avance cette idée depuis longtemps. Les animateurs de cette revue contestent la baisse de la population étrangère présentée dans cette étude de



1. PYRAMIDES D'ÂGES des pays appartenant, en 1995, aux trois catégories de nations : pays les moins avancés, pays en développement et pays développés. Les pyramides des pays les moins avancés et des pays en développement sont très pointues : l'espérance de vie y est faible (si bien que les personnes âgées sont peu nombreuses), tandis que la natalité est importante (si bien que les personnes jeunes sont nombreuses). En revanche, la pyramide

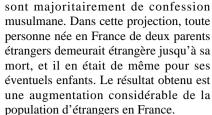
des pays développés ressemble davantage à une colonne : la population est répartie équitablement entre les tranches d'âges. Cette étude des Nations unies (1996) prévoit aussi les évolutions de ces populations en 2015 et 2050 : partout, l'espérance de vie devrait augmenter, et les pyramides s'élargiront. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que les mêmes pays seront répartis dans les mêmes catégories.

1980. Selon eux, cette projection aurait servi à justifier, scientifiquement et politiquement, le regroupement familial en France, auquel ils sont plutôt opposés : depuis plus de 20 ans, la procédure dénommée «regroupement familial» autorise le conjoint et les enfants étrangers d'un immigré à s'installer en France (lorsque les moyens et le logement de l'immigré le permettent). Précisons toutefois que cette analyse rétrospective s'inscrit souvent dans une idéologie, que les Américains nomment «nativisme» : elle encourage la natalité des personnes appartenant à certains groupes au détriment de la descendance d'autres personnes. D'ailleurs, en un siècle, la revue nataliste Alliance nationale (devenue Population & avenir) n'a publié qu'un seul article (en 1986) présentant sous un angle favorable la baisse de la fécondité d'une population en France: il s'agissait d'un article sur la descendance des étrangères en France.

En 1987, au VII° Colloque national de démographie, de nouvelles projections n'intégraient pas les dispositions du Code de la nationalité. De surcroît, certaines de ces projections considéraient des populations fermées (où tout mouvement migratoire était absent). Ce choix est doublement paradoxal : d'une part, on étudie une population dite étrangère en France, soumise aux migrations ; d'autre part, depuis 1889,

le Code de la nationalité française a pour vocation d'empêcher tout processus de croissance auto-entretenue des effectifs d'étrangers en France. Ainsi, le droit français prévoit-il que les enfants et petits-enfants nés en France d'ascendants partiellement étrangers deviennent français à leur majorité ou dès leur naissance. Dans un pays d'immigration, de tels mécanismes sont d'ailleurs, à long terme, une condition nécessaire au maintien de la souveraineté politique des citoyens nationaux du pays.

Laissons de côté les projections, irréalistes, réalisées à partir d'une population fermée, et examinons une autre projection de cette étude de 1987, qui envisageait un solde migratoire net, positif et constant, mais ignorait les dispositions du Code de la nationalité (voir la figure 2). On supposait, en outre, que les femmes étrangères conservaient, en France, une très haute fécondité, bien que les données déjà publiées par l'INSEE infirmaient cette hypothèse. En revanche, on n'envisageait aucune union mixte entre un citoyen étranger et un Français, ce qui avait pour conséquence l'impossibilité de naissances d'enfants d'un seul parent français. Enfin, on considérait comme «étrangers islamiques», et non comme français, les enfants ayant des ascendants (parents, grands-parents, arrière-grands-parents) originaires de pays où les populations

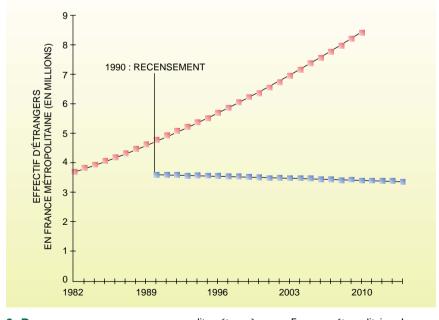


Comparons ce résultat aux projections rigoureuses de la population étrangère en France, que l'INSEE a publiées en 1995 : l'INSEE réactualisait ainsi, grâce au recensement de 1990, des projections similaires réalisées dix ans plus tôt (voir la figure 2). La définition donnée au mot étranger coïncidait avec sa signification juridique. Comme dans la plupart des études démographiques modernes, le solde migratoire était supposé constant, la fécondité stable, et l'espérance de vie en hausse. Enfin, on prenait en compte les principales dispositions du Code de la nationalité. Avec ces hypothèses, la population d'étrangers en France métropolitaine reste stable, voire diminue légèrement (3 700 000 personnes environ en 1999). Les résultats du recensement du printemps dernier devraient d'ailleurs confirmer cette stabilité.

L'effet des idéologies

Ainsi la comparaison des deux études révèle l'effet de la rigidité des catégories envisagées : augmentation de la population étrangère lorsque les enfants de parents étrangers demeurent étrangers toute leur vie ; stabilité, lorsqu'on prend en compte la possibilité que ces enfants acquièrent la nationalité française.

Notre exposé se réduit-il à des ratiocinations de statisticiens? Que nenni : nous devons bien reconnaître que les projections qui ignorent le Code de la nationalité sont sous-tendues par des objectifs idéologiques, et les résultats obtenus servent l'argumentation de certaines formations politiques. Ainsi, il y a 20 ans, une affiche du Front national annonçait la naissance, en France, de 140 000 enfants d'immigrés par an (enfants qui ne pouvaient devenir francais) et prévoyait une population de seulement 35 millions de Français en métropole à la fin du siècle (voir la figure 3). De telles projections envisageaient aussi une baisse à venir de la fécondité des femmes françaises de naissance. Or les données de l'état civil (et les résultats du recensement de cette année les confirmeront sûrement) révèlent que la France métropolitaine



2. DEUX PROJECTIONS DE POPULATION dite «étrangère» en France métropolitaine. La première (présentée en 1987) ne prend pas en compte les dispositions du Code de la nationalité, qui permet aux enfants d'immigrés de devenir français : comme on ne considère que le flux entrant de la population d'étrangers, cette population augmente régulièrement. Par comparaison, une étude effectuée en 1995 par l'INSEE prend en compte les naturalisations françaises et prévoit une stabilisation de la population d'étrangers.

compte, à l'aube du troisième millénaire, autour de 59 millions d'habitants, dont 55 millions environ ont la nationalité française : les prévisions du Front national servaient la cause de ce parti.

Il est donc délicat de prévoir à long terme les effectifs de la population étrangère dans un pays, car il faut pour cela partir d'hypothèses très incertaines sur les flux migratoires en direction de celui-ci. Pour autant, nous ne devons pas renoncer à ce type d'exercice, mais il convient de garder à l'esprit que les prévisions à plus long terme sont les plus incertaines : comme l'écrivait en son temps l'économiste britannique John Maynard Keynes, le futur n'est pas probabilisable.

Reconstruire le passé et catégoriser

Les méthodes employées dans les projections démographiques ne servent pas seulement à pressentir l'avenir. Elles servent aussi à reconstituer une dynamique passée. Pour ce qui concerne la population immigrée en France (une personne immigrée est une personne née étrangère et hors de France), deux méthodes ont été utilisées. La première consiste à supposer que les tendances démographiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies (pour la mortalité et la fécondité) auraient été les mêmes s'il n'y avait pas eu d'immigration étrangère dans le pays étudié. Cette méthode a été utilisée en 1988-1989, pour plusieurs nations de l'OCDE. Appliquée à la France, elle mène à la conclusion suivante : si la France n'avait pas connu d'entrées d'immigrés depuis 1945, la population métropolitaine aurait été, en 1982, inférieure de cinq millions d'habitants à ce qu'elle était (49 millions au lieu de 54).

La seconde méthode, utilisée en 1991 par Michèle Tribalat dans son ouvrage Cent ans d'immigration, reposait sur une classification en quatre générations de la population issue de l'immigration. L'objectif ambitieux et louable était de montrer que la France est un pays d'immigration depuis longtemps. Malgré la complexité des calculs effectués, la méthode apparaît incertaine. On peut raisonnablement envisager qu'un enfant de deux parents immigrés soit classé dans la première génération des personnes d'origine étrangère nées en France. Cependant, on sait qu'il existe des mariages mixtes entre immigrés et personnes nées en France. Plus généralement, deux

conjoints n'appartiennent pas nécessairement à une même prétendue génération de personnes nées en 1974 : LOI VEIL France. Suppo-AVORTEMENT. CONTRACEPTION NAISSANCES en FRANCE sez que vous 1974 :799 000 avez, du côté 1977 :745 000 paternel, une 1978 :730 000 DONT 140 000 ENFANTS D'IMMIGRÉS arrière-grand-2000: LA FRANCE NE COMPTERA mère immigrée PLUS QUE 35 MILLIONS et, du côté mater-DE FRANÇAIS nel, un grand-père immigré : à quelle génération appartiennent vos parents? Et vous, à quelle génération appartenez-vous? Le nombre d'ascendants d'un indi-

vidu croît de manière géométrique à mesure que l'on remonte les quatre générations: on a deux parents, quatre grandsparents, huit arrière-grands-parents (voir la figure 4). Lorsqu'on ne considère que les deux parents et les quatre grandsparents, chacun étant soit un immigré, soit une personne née en France (deux possibilités), on dénombre 16 configurations possibles (en tenant compte du fait qu'un enfant né en France de parents français de naissance ne peut pas être un immigré; voir la figure 5). Si on remonte jusqu'aux arrière-grands-parents, on doit considérer 369 configurations possibles. Il s'avère impossible de déterminer à quelle génération appartient un individu associé à chacune de ces configurations généalogiques. Par conséquent, il est illusoire de classer en générations issues de l'immigration les personnes dont certains ancêtres sont nés à l'étranger, quelle que soit leur proportion.

À la recherche de la souche

Pour effectuer les calculs de démographie, on se sent parfois obligé de définir, de manière arbitraire, des catégories de population; lorsque ces catégories ne sont pas pertinentes, elles peuvent fausser les conclusions. Ainsi, pour faciliter le calcul d'un surcroît de population dû à l'immigration en France, l'auteur de l'ouvrage Cent ans d'immigration introduit une catégorie dénommée «Français de souche». Malheureusement l'expression, issue du sens commun, est porteuse de malentendus, d'autant qu'elle a été définie de nombreuses façons, toutes différentes. Ainsi sous l'Occupation, en novembre 1941, des travaux présentés à l'Institut d'études juives en hommage au penseur antisémite Édouard Drumont affirmaient que la grande majorité (90 pour cent) des «Français de vieille

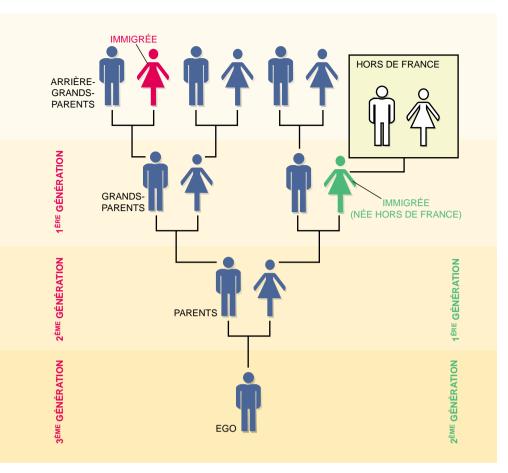


3. AFFICHE DU FRONT NATIONAL DE 1979 : à des fins électoralistes, on inquiète les votants en surestimant le nombre de naissances d'enfants ayant un ou deux parents immigrés et on annonce une population de seulement 35 millions de Français en l'an 2000 (le cadran supérieur gauche de l'affiche a été agrandi afin d'en faciliter la lecture).

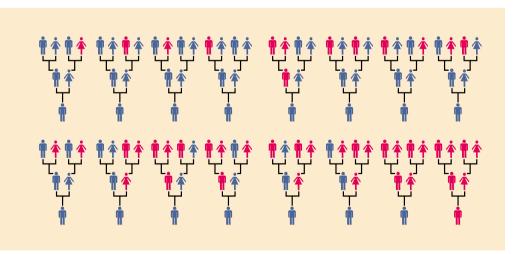
souche française étaient purs de tout autre mélange racial», contrairement aux Français de confession juive. Comme l'ont souligné de nombreux anthropologues, tels que François Héran, la science sociale doit éviter toute métaphore d'allure naturaliste ou essentialiste.

M. Tribalat définit la population «française de souche» comme l'ensemble des personnes nées en France dont aucun ascendant femme n'a immigré en France après 1900 (mais dont les ascendants hommes peuvent être immigrés). Ainsi, selon cette définition, une personne ayant une seule de ses arrière-grands-mères ayant immigré vers la France en 1903 ne fait pas partie de la population «française de souche», tandis qu'une personne née en 1920 d'un père immigré entré en France en 1910 et marié à une Française de naissance appartiendrait à cette population «française de souche».

Toujours selon cette définition, les personnes nées en France de parents algériens sont considérées comme appartenant à la population d'origine étrangère. Pourtant, ces personnes sont, du point de vue juridique, des «Français d'origine» (selon l'expression précise apparaissant dans le Code de la nationalité pour signifier «Français de naissance»). Dans un ouvrage plus récent (De l'immigration à l'assimilation, 1996), M. Tribalat identifie la dénomina-



4. Les descendants français d'immigrés sont difficiles à classer par génération. Dans cet exemple, l'individu Ego possède à la fois une arrière-grand-mère et une grand-mère immigrées : selon une définition des catégories par génération proposée en 1991, Ego appartient donc à la fois à la deuxième et à la troisième génération de personnes nées en France et ayant une ascendante immigrée étrangère. Les ascendants immigrés d'Ego sont des femmes : s'ils étaient des hommes, Ego pourrait faire partie de la population «francaise de souche», selon cette même classification par catégorie, définie en 1991.



5. On COMPTE 16 CONFIGURATIONS POSSIBLES lorsqu'on considère la présence d'immigrés parmi les ancêtres d'Ego. On a représenté en rouge les immigrés et en bleu les Français de naissance (ou nés en France). Ce dénombrement respecte la règle suivante : l'enfant de deux parents français ne peut pas être immigré, tandis que l'enfant de deux parents immigrés peut être français. Dans l'ordre de la figure, on a quatre configurations possibles avec un seul grand-parent immigré, six avec deux grands-parents immigrés, quatre cas avec trois grands-parents immigrés et deux avec quatre grands-parents immigrés. Le dernier cas est celui où Ego est immigré.

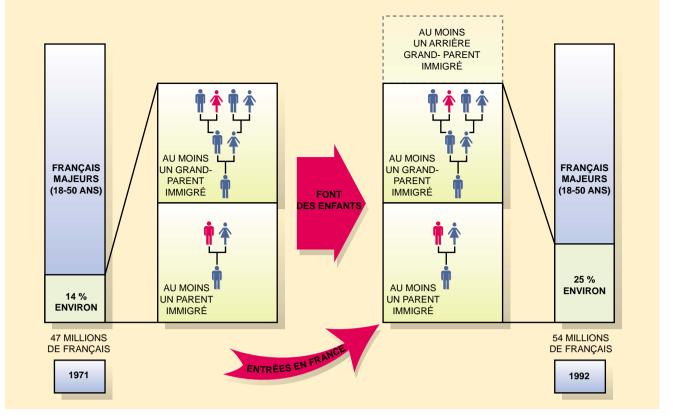
tion «Français de souche» à celle de «Français d'origine» pour certaines représentations statistiques. Dans ce livre, qui présente par ailleurs d'intéressants résultats sur l'intégration, est «Français de souche» celui qui n'a pas de parent(s) immigré(s). Il n'y est plus question des ascendants des individus depuis 1900 où même de leurs grandsparents. On peut donc être «Français d'origine» et ne pas faire partie des «Français de souche» (version 1991 ou 1996), groupe constitué de l'ensemble des individus qui n'appartiennent pas aux «populations d'origine étrangère». En ce cas, la catégorie «Français de souche» est-elle bien utile?

D'autres démographes utilisent le concept de «population française de souche» et considèrent cette population comme quasiment fermée, jusqu'au XXe siècle. Pourtant la France comptait 200 000 étrangers dès 1830, 820 000 en 1846 et un million en 1881. À cette période, plus de 70 pour cent des hommes étrangers se marient avec une Française. Aujourd'hui, compte tenu de la croissance de la population française depuis deux siècles, plusieurs millions de Français possèdent un ancêtre appartenant à cette population d'étrangers du XIXe siècle. L'utilisation du concept de «souche» évoque, à tort, l'idée d'un vieux fonds ethnique de la nation, éventuellement «indo-européen», stable et constitué depuis plusieurs millénaires.

De la souche aux ethnies

Pour les personnes qui ne seraient pas «françaises de souche», il peut être tentant de définir des catégories par «origine ethnique» et par «appartenance ethnique». Dans l'ouvrage De l'immigration à l'assimilation, l'«origine ethnique» ne concerne que les enfants d'immigrés extra-européens, tandis que «l'appartenance ethnique» qualifie exclusivement les immigrés en provenance d'Afrique. Dans la plupart des représentations démographiques issues de cette étude, l'origine ethnique d'un individu est définie soit par la langue maternelle de cet individu, soit par le pays de naissance de ses parents (comme pour la définition du «Français de souche»), soit encore par les déclarations de ses voisins.

L'usage de ces catégories semble problématique lorsque l'on examine, dans le même ouvrage, comment les immigrés ou leurs enfants constituent leurs couples. Les distinctions opérées apparaissent subitement remises en



6. LE NOMBRE DE FRANÇAIS dont un ancêtre était immigré a augmenté plus vite que la population française depuis 30 ans. Si on remonte simplement aux grands-parents, cette part de population est passée de 14 pour cent en 1971 à 25 pour cent en 1992. Il est

très difficile de distinguer la part du flux entrant et la part de descendance d'étrangers présents à l'intérieur du pays. Lorsque l'on considère plusieurs générations, il devient évident qu'un grand nombre de Français ont des ascendants étrangers.

cause. Prenons un exemple tiré de cet ouvrage : le mariage d'un immigré marocain de langue berbère avec une femme française, née en France d'un père immigré marocain de langue berbère et d'une mère Française de naissance. Ce mariage est considéré comme concernant deux personnes de même origine ethnique (et le mariage est dit endogame), car seuls les mariages avec les prétendus «Français de souche» sont présentés comme mixtes. On voit qu'une telle procédure qui repose sur un raccourci simplificateur mène à sous-estimer l'ouverture des pratiques matrimoniales des immigrés ou de leurs enfants.

La démarche exposée ici se distingue radicalement des procédures adoptées dans d'autres pays qui recourent aux statistiques ethniques (États-Unis, Grande-Bretagne, etc.). Dans ces pays, la comptabilité des groupes ethniques repose sur les déclarations volontaires des individus. On pourrait procéder de la même manière en France, à l'aide d'enquêtes indépendantes du système statistique d'État. En outre, les politiques publiques de lutte contre les discriminations dans les pays cités recommandent l'emploi de définitions officielles des catégories. En France, on devrait s'appuyer sur les termes de la définition des ethnies proposée par les Nations unies. Outre l'usage du critère

officiel de la nationalité, les critères établis d'«immigré» ou d'«enfant d'immigré» suffisent sans doute à faire des études rigoureuses, qui tiennent compte à la fois des conceptions du citoyen observé, et de ses liens objectifs à des groupes sociaux fondés sur la nationalité ou l'identification communautaire. C'est ainsi que procède l'INSEE.

Malgré l'existence d'outils communs à la biologie, la démographie n'est pas une simple branche du recensement d'une espèce animale, l'homme en l'occurrence. La démographie est une science sociale, plus que biologique. L'étude de la population des koalas ne se heurte à aucune possible opposition de leur part quant à leur classement dans un des types définis de l'espèce ou quant à leur nombre. En revanche, les hommes sont à la fois ceux qui comptent et ceux qui sont comptés : ils sont

ainsi en mesure de contester les critères de classification.

En outre, nous ne pouvons ignorer que la démographie, dans son décompte des hommes et ses méthodes de représentation de ceux-ci, façonne l'histoire des sociétés. Les données analysées émanent souvent de l'administration publique, et les conclusions fournies orientent ses choix. Si les techniques modernes de l'historien et du démographe permettent aujourd'hui de mieux connaître le passé, le chiffre «supposé» par les auteurs, reflet des mentalités ou effet de la manipulation politique, fut bien souvent celui dont ils ont voulu marquer l'Histoire. La démographie et la mobilité des populations amènent souvent le scientifique à définir dans ses travaux un rapport à la citoyenneté, et donc à l'autre. À ce titre, elle est aussi une science morale et politique.

Jean-Luc RICHARD travaille à la Fondation nationale des sciences politiques (CEVIPOF).

Denis Lacorne, La défaite des nativistes américains?, in Cahiers de l'URMIS, n° 5, mars 1999. Morales et politiques de l'immigration, sous la direction de J. Dupâquier, PUF, 1998, Paris. Hervé Le Bras, Le démon des origines, éditions de l'Aube, 1998, La Tour d'Aigues. Jacques Dupaquier, Nation, population, démographie, in Conflits actuels, n° 1, 1997.

Jean LECA, *Penser l'universalisme*, in *Raison Présente*, n° 123, 1997.

Jean-Luc RICHARD, A French point of View: Statistics, Integration and Universalism, p. 331-351, in On the Way to a multicultural society?, Swiss Federal Statistical Office, 1997, Berne. Michèle TRIBALAT, De l'immigration à l'assimilation, La Découverte, 1996, Paris.

Michèle Tribalat, Cent ans d'immigration, Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui, PUF, 1991, Paris.